## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

\_\_\_\_\_

**CANTON DE ROYAN** 

\_\_\_\_

**COMMUNE DE ROYAN** 

N° 17.007

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 5 janvier, à 10 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 décembre 2016

Le 29 décembre 2016

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

**ÉTAIT REPRÉSENTÉ:** Néant

<u>ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE</u> : Mme Nancy LEFÈBVRE

ABSENT (DÉCÉDÉ): M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU PARKING SITUÉ RUE DU PASTEUR SAMUEL BESANÇON À ROYAN - PROJET IMMOBILIER HABITAT 17 - RÉSIDENCE JOB

**RAPPORTEUR:** Mme DAUZIDOU

**VOTE: UNANIMITÉ** 

La Ville de Royan est propriétaire de la parcelle cadastrée AT n° 422, d'une superficie de 5 942 m², située rue du Pasteur Samuel BESANÇON à Royan, sur laquelle HABITAT 17 avait édifié un ensemble immobilier dénommé "Résidence Job", composé de deux immeubles, cadastrés AT n° 420 et n° 421, appartenant à HABITAT 17 (Plan A ciannexé).

En lieu et place de ces deux immeubles aujourd'hui démolis, la commune a autorisé HABITAT 17 à instruire un nouveau programme immobilier, d'une quarantaine de logements, sur la parcelle cadastrée AT n° 422.

Afin de conduire à bien cette opération d'intérêt général, il est nécessaire de mettre à la disposition d'HABITAT 17 une parcelle non cadastrée, classée dans le domaine public communal à usage de parking, située rue du Pasteur Samuel BESANÇON, d'une superficie d'environ 1 594 m² (Plan B ci-annexé).

Suite à la décision constatant la désaffectation de ce parking, par délibération de ce jour, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public communal de ce parking.

Dès que les travaux auront été effectués, HABITAT 17 sera le propriétaire des emprises des nouveaux bâtiments et elle rétrocèdera à la commune, à l'euro symbolique, les emprises des parcelles non utilisées par les bâtiments, y compris celles cadastrées AT n° 420 et n° 421, actuellement propriétés d'HABITAT 17, dans la mesure où elles ne serviraient pas à l'emprise des nouveaux bâtiments.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de déclasser du domaine public communal la parcelle à usage de parking, non cadastrée, située rue du Pasteur Samuel BESANÇON, d'une superficie d'environ 1 594 m², dans le cadre du projet de construction d'une quarantaine de logements, sur le site dénommé "Résidence Job", au lieu et place des deux immeubles aujourd'hui démolis,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 6 janvier 2017

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO



